

BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTERIEUR



NOTICE D'INFORMATION

**RELATIVE AU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS EN VUE DE REGULARISER LE
MARCHÉ**

PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
PREVUE LE 22 NOVEMBRE 2005

ORGANISME CONSEIL



Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM N°2/03 du 23/05/03, prise en application du décret n° 2-02-556 du 22 hijra 1423 –24 février 2003- l'original de la présente notice d'information a été visé par le CDVM le 08 novembre 2005, sous la référence n°VI/EM/027/2005.

Ce document a été établi par BMCE Bank et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation du programme de rachat d'actions ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective du programme de rachat envisagé.

ABREVIATIONS

AGO	Assemblée générale ordinaire
BES	Banco Espirito Santo
BVC	Bourse des Valeurs de Casablanca
CA	Chiffre d'Affaires
CEB	Charges d'Exploitation Bancaire
CFM	Casablanca Finance Markets
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
FMSAR	Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance
GAB	Guichet Automatique Bancaire
IS	Impôt sur les sociétés
MAD	Dirham Marocain
MAMDA	Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances
MCMA	Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances
MRE	Marocain Résident à l'Étranger
PDG	Président-Directeur Général
PEB	Produits d'exploitation Bancaire
PNB	Produit Net Bancaire
RMA	Royale Marocaine d'Assurances
ROE	Return On Equity
SCR	Société Centrale de Réassurance
SFCM	Société Financière Crédit du Maghreb
TOS	Tanger Off-Shore
TMT	Technologie, Media & Télécommunications
UBP	Union Bancaire Privée
VLT	Volatilité long terme
VCT	Volatilité court terme

SOMMAIRE

ABREVIATIONS	2
SOMMAIRE	3
PARTIE I : ATTESTATIONS	4
I. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	5
IV. L'ORGANISME CONSEIL	9
PARTIE II : LE PROGRAMME DE RACHAT	10
I. CADRE JURIDIQUE	11
II. OBJECTIFS.....	11
III. CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME.....	12
IV. FINANCEMENT DU PROGRAMME	12
V. MODALITES DE REALISATION DU PROGRAMME	12
VI. INCIDENCE DU PROGRAMME SUR LA SITUATION FINANCIERE DE BMCE BANK	13
VII. PROGRAMME DE RACHAT PRECEDENT.....	17
VIII. TRAITEMENT COMPTABLE ET FISCAL	20
PARTIE III : PRESENTATION DE BMCE BANK	22
I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL.....	23
II. ACTIVITE ET ORGANISATION	25
III. REPARTITION DU CAPITAL AU 31 AOUT 2005	32
IV. ÉVENEMENTS RECENTS ET PERSPECTIVES	33
PARTIE IV : DONNEES COMPTABLES	37
PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES UTILISEES PAR BMCE BANK	38
BILANS AGREGES 2003-2004	45
CPC AGREGES 2003-2004	47
ESG AGREGES 2003-2004	48
BILANS SEMESTRIELS AGREGES 2004-2005.....	45
CPC SEMESTRIELS AGREGES 2004-2005	48
ESG SEMESTRIELS AGREGES 2004-2005	49

PARTIE I : ATTESTATIONS

I. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration représenté par Monsieur Othman BENJELLOUN, Président du Conseil d'Administration, atteste que, à sa connaissance, les données de la présente notice d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le programme de rachat d'actions de la société en vue de régulariser le marché. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Othman BENJELLOUN
Président-Directeur Général, BMCE BANK

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX COMPTES SOCIAUX SEMESTRIELS

Exercice du 1^{er} Janvier au 30 juin 2005

« En exécution de la mission prévue par la loi n° 23-01 du 6 mai 2004 modifiant et complétant le Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993, nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du bilan et du compte de produits et charges de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur « BMCE Bank » au terme du premier semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2005.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits susceptibles d'entacher, de manière significative, la sincérité des informations contenues dans lesdits documents. »

Casablanca, le 23 septembre 2005

Les Commissaires aux Comptes

Ali BENNANI
Associé
ERNST & YOUNG

Jamal Saâd EL IDRISSE
Associé
KPMG

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX COMPTES SOCIAUX

Exercice du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2004

«Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur "BMCE-Bank" au 31 décembre 2004, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant des capitaux propres de KMAD 5.652.258 dont un bénéfice net de KMAD 505.710 sont la responsabilité des organes de gestion de la société. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur "BMCE Bank" au 31 décembre 2004 ainsi que du résultat de ses opérations et l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis au Maroc par référence au Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous signalons que des risques identifiés, couverts jusqu'au 31 décembre 2003 par la provision pour risques généraux constituée antérieurement par prélèvement sur le résultat distribuable à hauteur de 150 millions de dirhams, ont été traités au cours de l'exercice 2004, soit par la constitution de provisions, soit par la constatation de pertes. En conséquence, la provision pour risques généraux présente dorénavant un caractère de réserve ».

Vérification et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 05 mai 2005

Les Commissaires aux Comptes

Ali BENNANI
Associé
ERNST & YOUNG

Jamal Saâd EL IDRISSE
Associé
KPMG

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX COMPTES SOCIAUX

Exercice du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2003

« Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur "BMCE-Bank" au 31 décembre 2003, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres de KMAD 5.412.219 dont un bénéfice net de KMAD 407.800 sont la responsabilité des organes de gestion de la société. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion ».

Opinion sur les états de synthèse

Une provision pour risques généraux ayant le caractère de réserve libre et constituée antérieurement après impôt à hauteur de 150 millions de dirhams, est désormais considérée comme couvrant différents risques identifiés. De ce fait, cette provision n'a plus le caractère de fonds propres.

A notre avis, sous réserve de l'incidence sur les états de synthèse de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur "BMCE Bank" au 31 décembre 2003 ainsi que du résultat de ses opérations et l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis au Maroc par référence au Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société. »

Casablanca, le 25 mars 2004.

Les Commissaires aux Comptes

Mostafa Daoudi
Associé
ERNST & YOUNG

Jamal Sâad EL Idrissi
Associé
KPMG

Objet : Programme de rachat des actions BMCE bank.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse sociaux et consolidés audités.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse sociaux et consolidés tels que audités par nos soins au titre des exercices 2003 et 2004 et au 30 juin 2005 et par les soins des commissaires aux comptes Ernest & Young et Associated Advisors au titre de l'exercice 2002.

Le 02 novembre 2005

Ali BENNANI
Ernst & Young
44, Rue Mohamed Smiha
Casablanca
Tél : 022 30 25 42
Mandat : 2002-2004

Jamal Sâad EL IDRISSE
KPMG
6, Rue Todgha
Rabat
Tél : 037 77 48 14
Mandat : 2003-2004

III. LE CONSEILLER JURIDIQUE

L'opération de rachat par la Banque Marocaine du Commerce Extérieur (« BMCE Bank ») de ses propres actions en vue de régulariser le marché, proposée par le Conseil d'administration en date du 23 septembre 2005, est conforme aux dispositions statutaires de BMCE Bank et aux dispositions de la loi n°17/95 relative aux sociétés anonymes et des textes pris pour son application.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Hicham NACIRI,
Avocat à la Cour
Cabinet NACIRI & Associés
52 Boulevard Zertouni
Espace Erreda, Casablanca
Tél : 022 27 46 28

IV. L'ORGANISME CONSEIL

La présente notice d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Jaloul AYED
Président Du Directoire, BMCE CAPITAL
Tour BMCE – rond point Hassan II - Casablanca
Tél : 022 49 89 78

V. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

Pour toutes informations et communications financières, prière de contacter :

Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUMI
Administrateur Directeur Général
Téléphone: 022-49-80-11/12
Fax: 022-26-49-65
e-mail : bbenjelloun@bmcebank.co.ma

PARTIE II : LE PROGRAMME DE RACHAT

I. CADRE JURIDIQUE

« Le programme de rachat, dont la mise en œuvre s’inscrit dans le cadre législatif créé par la Loi 17-95 du 31 août 1996 relative aux sociétés anonymes, sera soumis à l’autorisation de l’assemblée générale ordinaire du mardi 22 novembre 2005 statuant aux conditions de quorum et de majorité requise.

Elle fera l’objet des résolutions suivantes :

1ère Résolution :

L’Assemblée Générale ayant pris connaissance du rapport relatif au programme de rachat par la Banque de ses propres actions en Bourse, faisant usage de la faculté qui lui est réservé par l’article 281 de la Loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, autorise BMCE BANK, à procéder au rachat de ses propres actions en Bourse, en vue de leur utilisation dans le cadre d’opérations de régularisation du marché de ses titres.

2ème Résolution :

L’Assemblée Générale arrête, comme suit, les modalités de rachat par BMCE BANK de ses propres actions en Bourse :

- | | |
|--|-------------------|
| ▪ Titres concernés : | Actions BMCE Bank |
| ▪ Prix maximum d’achat et de vente : | MAD 850 |
| ▪ Prix minimum d’achat et de vente : | MAD 525 |
| ▪ Nombre maximum d’actions à détenir : | 1 500 000 |
| ▪ Délai de l’autorisation : | 18 mois |

Et donne tous pouvoirs au Président du Conseil d’Administration et toutes personnes désignées par lui à l’effet de procéder à la réalisation du programme de rachat présentement autorisé, de vendre en bourse, céder ou transférer par tous moyens, tout ou partie des actions ainsi acquises, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en la matière.

Tout actionnaire remplissant les conditions requises par la Loi 17-95, relative aux sociétés anonymes, peut demander l’inscription de projets de résolutions à l’ordre du jour, à charge pour lui d’adresser sa demande au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception dix jours au plus tard à compter de la publication de l’avis de convocation. »

II. OBJECTIFS

Le Conseil d'Administration souhaite mettre en œuvre un nouveau programme de rachat par BMCE Bank de ses propres actions, afin de régulariser le cours de l'action BMCE Bank sur le marché boursier.

Cet objectif sera réalisé sans pour autant fausser le bon fonctionnement de ce dernier.

III. CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME

- **Titres concernés :** Actions BMCE Bank
- **Prix maximum d'achat et de vente :** MAD 850
- **Prix minimum d'achat et de vente :** MAD 525
- **Nombre maximum d'actions à détenir :** 1 500 000 actions, soit 9,45% du capital
- **Somme maximale à engager :** MAD 1 275 millions
- **Délai de l'autorisation :** 18 mois
- **Calendrier :** Du 25 novembre 2005 au 25 mai 2007

IV. FINANCEMENT DU PROGRAMME

BMCE Bank prévoit d'assurer le financement des rachats d'actions (à un montant maximum de MAD 1 275 millions) par ses ressources propres, sachant que dans le bilan arrêté au 30 juin 2005, la trésorerie disponible ressort à MAD 9 624,0 millions et que les capitaux propres sont de MAD 5 919,1 millions.

V. MODALITES DE REALISATION DU PROGRAMME

Les achats et les cessions de ces actions seront effectués à tout moment sur le marché Centrale de la Bourse de Casablanca à des prix d'achat et de vente fixés sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société, dans les limites de la fourchette autorisée par l'AGO du 22 novembre 2005. Ces ajustements seront approuvés dans le cadre des autorisations par les organes sociaux desdites opérations sur capital.

Dans le cadre de la réalisation du programme de rachat, BMCE Bank envisage d'intervenir en contretendance des variations excessives du cours du marché à la hausse ou à la baisse. Les opérations d'achats et de ventes se feront en fonction des situations du marché par l'intermédiaire de BMCE Capital Bourse, selon le mandat de gestion confié par BMCE Bank.

Dans le cadre du programme de rachat, BMCE Capital Bourse est libre de prendre l'initiative de réaliser des transactions à l'achat ou à la vente des actions BMCE Bank, sous réserve :

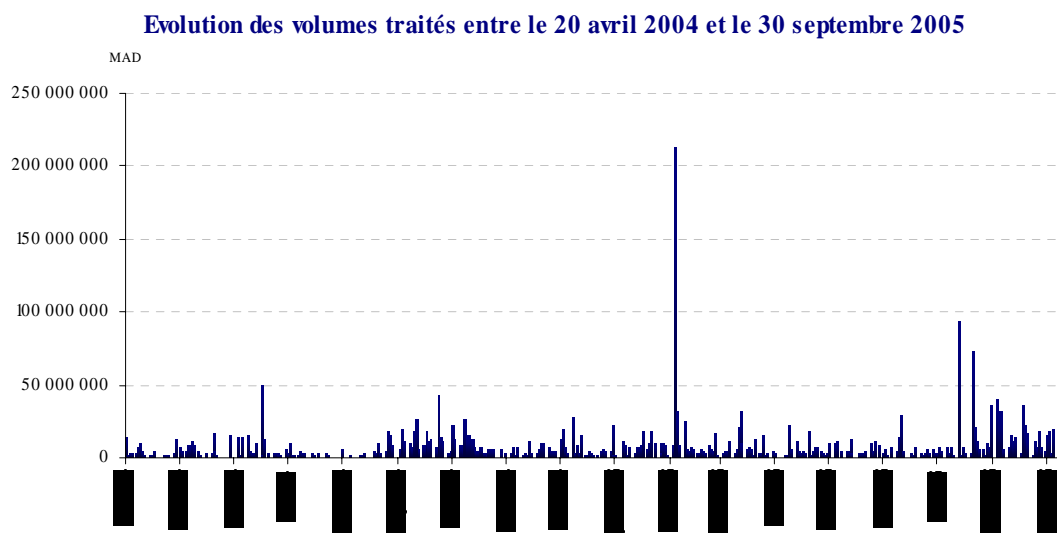
1. du respect des fourchettes légales et réglementaires ;
2. le cas échéant, du respect des conditions fixées par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Toutefois, BMCE Bank peut limiter l'étendue des pouvoirs délégués à BMCE Capital Bourse, sans qu'il soit besoin d'une acceptation de ce dernier, à charge pour BMCE Bank de l'informer un jour ouvré franc avant la date de prise d'effet de la limitation.

BMCE Capital Bourse est tenue :

- d'établir et de transmettre à BMCE Bank un avis d'opéré à la réalisation de chaque transaction. Cet avis reprendra toutes les caractéristiques de la transaction : date de l'opération, date de règlement, lieu d'exécution (marché central ou marché de bloc) sens de l'opération (achat ou vente), cours d'exécution, montants bruts, commissions société de bourse, commissions Bourse de Casablanca, montants TVA et montants nets.
- d'établir et de transmettre à BMCE Bank, chaque semaine, une analyse du marché des actions BMCE Bank, de manière à permettre au mandant d'apprécier la régularisation dudit marché.

1. Évolution de la liquidité :



Source : FININFO & BVC

Sur la période allant du 20 avril 2004 au 30 septembre 2005, les échanges portant sur le titre BMCE Bank se sont montés à 2 609 015 actions, soit 16,43% du capital de la banque, pour un volume global de MAD 2 817,7 millions, au cours moyen de clôture de MAD 530,13. La moyenne quotidienne des volumes traités s'établit à MAD 7,7 millions, correspondant à 7 169 titres négociés par jour.

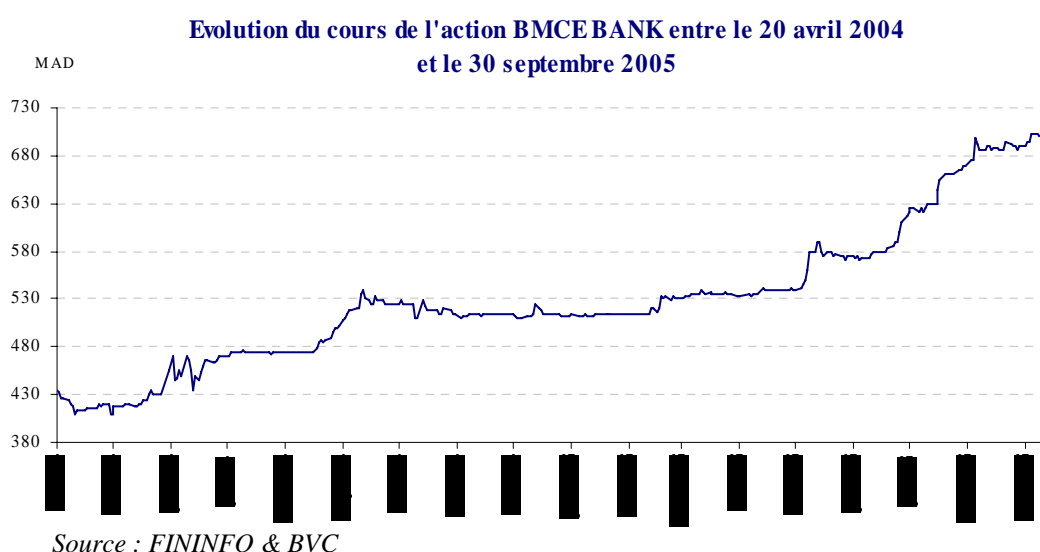
Au courant de cette période, le volume maximum par séance a été enregistré le 22 février 2005, soit 207 234 titres BMCE Bank échangés en 1 552 contrats au cours unitaire unique de MAD 515 et générant un volume de transaction de MAD 213,5 millions. Cette opération correspond à la cession par le personnel du Groupe BMCE de 50% de sa participation acquise à l'occasion de la première Offre Publique de Vente -OPV- réalisée en 2003 ; cette opération prévoyait initialement, en effet, la possibilité de cession de la moitié des titres acquis à partir du 22 février 2005.

En intégrant les transactions réalisées sur le Marché de Bloc, les échanges ont totalisé durant cette même période 6 856 046 titres, portant le niveau de liquidité¹ globale du titre à 43,19%. Ces transactions ont drainé un volume global (one way) de MAD 3 460,3 millions, soit un cours moyen pondéré² de MAD 504,70.

La plus importante opération sur le Marché de Blocs a concerné l'entrée du CIC dans le tour de table de BMCE Bank via l'acquisition, en date du 24 juin 2004, de 1 587 514 actions BMCE au cours unitaire de MAD 500, pour un volume transactionnel à MAD 793,8 millions.

Il convient de préciser que le taux de cotation³ sur la période d'observation de l'action BMCE Bank se fixe à 98,6%.

2. Évolution du cours et de la volatilité :



Entre le 20 avril 2004 et le 30 avril 2005, le cours moyen pondéré de la valeur BMCE Bank ressort à MAD 527,98 avec des extrêmes de MAD 700,73 et de MAD 400,13. Au cours cette période, le titre BMCE Bank a sur-performé le marché, laissant ressortir une performance cumulée de 61,61% contre 11,13% pour le MASI et 10,64% pour le MADEX.

L'action BMCE Bank s'est en effet inscrite dans un canal haussier, reflétant l'ensemble des événements qui ont marqué l'activité de la Banque. Un premier pic a ainsi été enregistré le 24 juin 2004 avec l'entrée du CIC⁴ dans le capital de BMCE Bank. Cette nouvelle alliance s'est traduite par un regain de confiance de la part de la communauté boursière ; en attestent l'évolution du cours et l'accroissement des volumes récurrents échangés.

C'est dans ce contexte que Stanley Grenfell, la filiale Asset Management de la banque américaine Morgan Stanley, s'est porté acquéreur le 15 septembre 2004 d'une participation de 3% dans le capital de BMCE Bank à des cours oscillants entre MAD 475 et MAD 480.

¹ La liquidité représente le rapport entre le cumul de titres échangés pendant une période donnée (1 année) et le nombre total de titres formant le capital.

² Le cours moyen pondéré est obtenu en divisant le volume global réalisé sur la période par le nombre d'actions échangées au cours de cette même période.

³ Il s'agit du nombre de jours de cotation de l'action divisé par le nombre de jours ouvrables.

⁴ A titre de rappel, cette opération qui a porté sur 10% du capital de la banque s'est conclue sur le Marché de Bloc au cours unitaire de MAD 500.

En février 2005, la cession de la première moitié des actions détenues par le personnel du Groupe BMCE dans le cadre de l'OPV de février 2003 n'a pas affecté le parcours boursier du titre, puisqu'il s'est maintenu aux alentours de MAD 515.

Parallèlement, la publication de résultats annuels 2004 en hausse est venue consolider la performance du titre sur le marché.

En mai 2005, le lancement de la deuxième OPV en direction des salariés du Groupe BMCE a coïncidé avec une accélération du trend haussier du titre. Celui-ci s'est amplifié entre fin juin et septembre, atteignant un pic de MAD 703, à la veille de la publication des résultats semestriels.

La volatilité du titre BMCE Bank, retracée dans le tableau ci-dessous, traduit les fluctuations limitées que subit la valeur, contrairement à son secteur.

Volatilité	3 mois	1 an glissant	Du 20-avr-2004 au 30-sept-2005
BMCE Bank	12,76%	11,79%	14,52%
BMCI	17,90%	23,97%	23,64%
ATTIJARIWAFI BANK	30,13%	22,76%	21,87%
CIH	36,74%	56,39%	54,63%
CDM	21,14%	24,40%	26,25%
BCP	12,76%	12,77%	23,39%
Secteur⁵	22,57%	20,81%	22,18

Source : FININFO & BMCE Capital

En effet, entre le 20 avril 2004 et le 30 septembre 2005, elle se situe à 14,52% pour BMCE Bank contre 22,18% pour le secteur bancaire. La volatilité sur une année glissante ressort pour sa part à 11,79% comparativement à 20,81% pour la cote bancaire. Sur les trois derniers mois, elle s'établit à 12,76% pour BMCE Bank contre 22,57% pour le secteur.

La volatilité est obtenue par l'écart-type des variations quotidiennes du cours de l'action (exprimées en base logarithmique), multiplié par la racine carrée du nombre de jours considérés. De manière générale, la formule est la suivante :

$$R^*_t = \left(\frac{C_t + D_t - C_{t-1}}{C_{t-1} - D_t} \right) \quad R_t = \text{Ln}(1 + R^*_t)$$

$$VH(\%) = 100 * \sqrt{250} * \sqrt{\frac{T}{T-1} \left(\frac{1}{T} \sum_{t=1}^T R_t^2 - \bar{R}^2 \right)}$$

Avec :

C_t est le cours jour ;

C_{t-1} est le cours de la veille, soit le 1^{er} cours antérieur à C_t sur les 15 derniers jours ;

D_t est le dividende versé entre C_t et C_{t-1} ;

⁵ Moyenne pondérée par les capitalisations boursières

R_t est appelé rendement ;

VH est la volatilité historique annualisée, sur une base d'un an, soit 250 séances boursières.

T : Nombre de performances calculées pendant la période.

R_t^* : Rendement augmenté du dividende.

\overline{R}^2 : Médiane des rendements.

	Cours Moyen Pondéré	Extremums (MAD)		Moyenne des titres échangés sur le MC par séance
		Plus Haut	PLUS BAS	
2003				
Avril	392,73	394,95	390	4 312,23
Mai	391,36	393	385	2 540,84
Juin	401,22	420	392,50	4 126,62
Juillet	398,25	400	395	1 585,64
Août	394,74	400	387	979,17
Septembre	413,45	440	387	6 476,10
Octobre	411,28	439,90	400	3 057,78
Novembre	398,74	402	390	2 227,94
Décembre	396,09	399	392	2 823,13
2004				
Janvier	389,69	398	384	1 773,86
Février	398,21	405	388	2 668,37
Mars	407,95	430	397	4 826,0
Avril	418,67	435	408	4 255,91
Mai	413,64	420	405	4 894,30
Juin	447,68	472	415	5 648,47
Juillet	454,08	477	430	6 338,76
Août	473,41	475	468,6	1 216,0
Septembre	507,88	540	475	8 017,77
Octobre	522,15	535	500	11 845,71
Novembre	516,55	528	510	4 092,80
Décembre	513,63	525	508	6 955,09
2005				
Janvier	512,24	520	510	4 629,0
Février	514,86	520	511	22 027,47
Mars	530,27	539	515	6 643,87
Avril	534,43	538	530	5 129,11
Mai	544,46	589	535	4 965,77
Juin	576,78	590	571	5 020,41
Juillet	605,78	629	566	2 885,40
Août	662,94	700	625	13 960,35
Septembre	689,75	703	685	7 702,54

Source : FININFO & BMCE Capital

VI. INCIDENCE DU PROGRAMME SUR LA SITUATION FINANCIERE DE BMCE BANK

L'intention de BMCE Bank n'étant pas d'annuler les titres rachetés, le programme n'aura pas d'incidence sur les comptes de la Banque autre que l'enregistrement des plus ou moins values éventuelles constatées au compte de résultat en fonction des cours de l'action au moment de l'exécution des ordres d'achat ou de vente des titres.

En faisant l'hypothèse que BMCE Bank acquière tous les titres au prix maximum de MAD 850 et les revende tous au prix minimum de MAD 525, la moins-value maximale serait de MAD 487,5 millions.

VII. PROGRAMME DE RACHAT PRECEDENT

Le tableau suivant résume les principales informations relatives aux programmes de rachat mis en place par BMCE Bank depuis le 22 novembre 2002 :

Programmes de Rachat	PO	P1	P2
Maximum à acquérir (*)	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Prix maximum	750	750	850
Prix minimum	375	375	525
Montant maximum alloué	M MAD 1 125	M MAD 1 125	M MAD 1 275
Délais	18 mois	18 mois	18 mois
Cours le plus haut	435	710	-
Cours le plus bas	361	418	-
Cours moyen pondéré	398,7	545,57	-
Taux de cotation	99,2%	99,1%	-
Coefficient de liquidité	9,1%	15,9%	-
VLT ¹	16,7%	11,91%	-
VCT ¹	13,3%	10,90%	-
Nb actions acheté	707 717	1 382 961	-
Nb actions vendu	95 412	2 477 032	-
Stock début	798 943	1 411 248	317 177
Stock fin	1 411 248	317 177	-

(*) : Correspond à 9,45% du capital

PO : Du 23 novembre 2002 au 23 mai 2004

P1 : Du 24 mai 2004 au 24 novembre 2005

P2 : Du 25 novembre 2005 au 25 mai 2007

(1) : Source : FININFO

1^{er} Programme

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 novembre 2002 a ainsi donné la possibilité aux dirigeants de BMCE Bank de régulariser le cours de l'action, en fixant les modalités de cette acquisition comme suit :

Prix maximum d'achat	MAD 750
Prix minimum de vente	MAD 375
Nombre maximum d'actions à acquérir	9,45% du capital, soit 1 500 000 actions
Délai d'acquisition	18 mois

BMCE Bank souhaitait, à travers son premier programme de rachat, se positionner à l'achat sur un marché baissier. Dès le début du programme et pendant tout le premier semestre 2003, BMCE Bank n'effectuait que des achats sur le marché pour atteindre 1 443 952 actions achetées à un cours moyen pondéré de MAD 395,88. La première vente dans le cadre du programme a été effectuée le 27 juin 2003 et a concerné 2 900 titres à un cours moyen pondéré de MAD 413,25. La bonne résistance du cours et l'amorce d'une tendance haussière, ont fait ralentir les rachats de titres BMCE Bank, jusqu'à leur arrêt, de fin février à fin mars 2004, mois durant lesquels des ventes de 95 412 actions ont été opérées à un cours moyen pondéré de MAD 403,73.

Tableau récapitulatif

Nombre d'actions détenues avant le premier programme	798 943
Nombre d'actions acquis durant le programme (à fin mars 2004)	707 717
Cours moyen d'achat (à fin mars 2004)	396,09
Nombre d'actions vendues durant le programme (à fin mars 2004)	95 412
Cours moyen de vente (à fin mars 2004)	403,73
Nombre d'actions détenues à fin mars 2004	1 411 248
% du capital détenu directement à fin mars 2004	8,89%
% du capital détenu indirectement à fin mars 2004	0,51%

Source : BMCE Capital Bourse

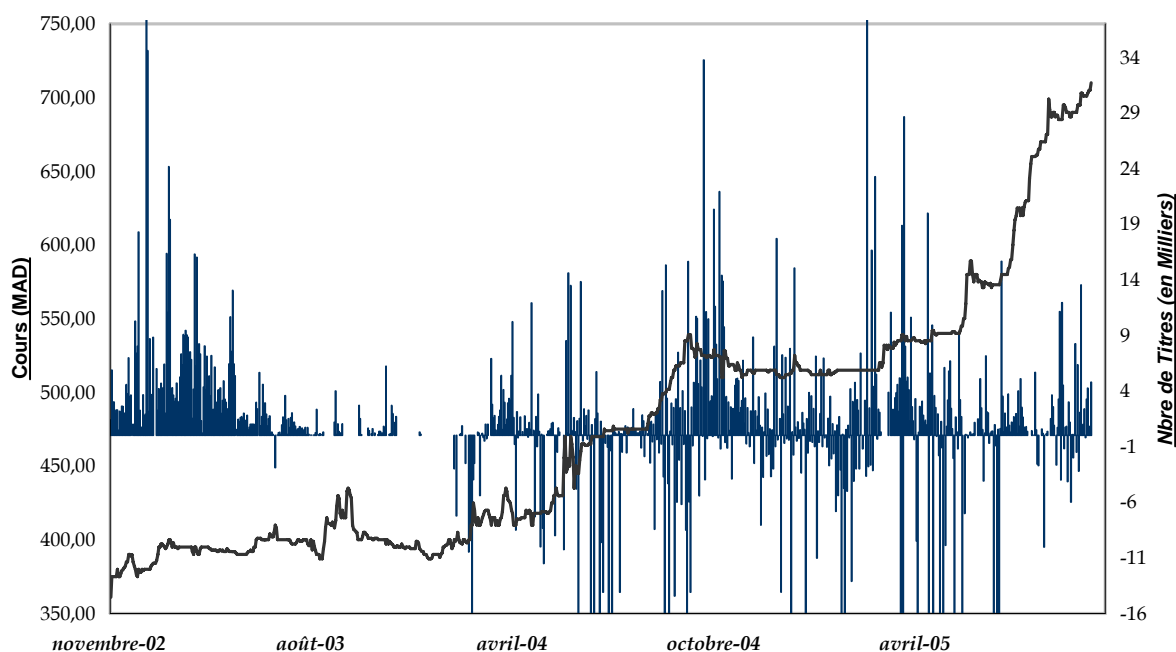
2^{ème} Programme

L'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2004 avait fixé les modalités de cette acquisition comme suit :

Prix maximum d'achat	MAD 750
Prix minimum de vente	MAD 375
Nombre maximum d'actions à acquérir	9,45% du capital, soit 1 500 000 actions
Délai d'acquisition	18 mois soit jusqu'au 24 novembre 2005

Après la réalisation de la seconde OPV réservée à son personnel portant sur 3,96% du capital et l'entrée dans le tour de table de son capital du CIC à hauteur de 10% et de MORGAN STANLEY pour 3%, le titre BMCE a fortement réduit le taux de son flottant sur le marché, diminuant *de facto* la fréquence des rachats sur le marché boursier. En atteste le nombre d'actions acquies entre le 24 mai 2004 et le 5 octobre qui s'est limité à 1 299 250 titres achetés au cours moyen de MAD 566,66 tandis que durant la même période, le nombre d'actions vendues a atteint 2 459 072 au prix moyen de MAD 500,36.

Titre BMCE Bank : Evolution du cours et des quantités échangées



Source : FININFO & BVC

Dans le cadre de son programme de rachat, la plus importante intervention de BMCE Bank a concerné l'acquisition le 22 février 2005 sur le Marché de Blocs d'une partie des actions du personnel achetées lors de la première OPV en 2003, soit 201 434 titres au cours unique de MAD 515.

Dans le sens opposé, les opérations de ventes les plus conséquentes réalisées sur le Marché de Blocs entre le 24 mai 2004 et le 5 octobre 2005 sont relatives à des cessions à des institutionnels de la Place :

- En date du 15 septembre 2004, 193 200 actions vendues au cours de MAD 476,12 ;
- Le 17 septembre 2004, 190 000 titres placés au prix de MAD 480 ;
- Et, le 4 février 2005, 190 000 actions cédées au cours de MAD 500.

Les plus-values réalisées par BMCE BANK à l'occasion de l'exercice de son programme de rachat ont atteint MAD 142,6 millions, dont MAD 78,1 millions dégagées au courant des neuf premiers mois de l'année 2005.

Au 5 octobre 2005, BMCE Bank détient directement 2,0% de son capital social. Indirectement, la banque ne détient aucune participation dans son capital.

Tableau récapitulatif

Nombre d'actions détenues au 05/10/2005	317 177
Nombre d'actions acquis entre le 24 mai 2004 et le 5 octobre 2005	1 299 250
Cours moyen d'achat	566,66
Nombre d'actions vendues entre le 24 mai 2004 et le 5 octobre 2005	2 459 072
Cours moyen de vente	500,36
Plus value totales réalisées	142 640 910,64
Plus value nette réalisée en 2005	78 125 227,74
% du capital détenu directement	2,0%
% du capital détenu indirectement	0%
Dividendes encaissés	25 615 594

Source : BMCE Capital Bourse

VIII. TRAITEMENT COMPTABLE ET FISCAL

1. Traitement comptable :

Les rachats de ses propres actions par BMCE Bank sont comptabilisées à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition au niveau des titres et valeurs de placements.

Les plus et moins values constatées lors de la cession sont enregistrées au compte de produit et charges.

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base du cours de bourse. Seules, les moins-values latentes pourraient donner lieu à la constitution de provisions pour dépréciation.

2. Régime fiscal :

Le rachat par BMCE Bank de ses propres titres aurait une incidence sur son résultat imposable dans la mesure où les titres seraient ensuite cédés pour un prix différent du prix de rachat. Cette différence de prix donnera lieu à des gains ou pertes qui seraient soumis au régime des plus ou moins values.

Fiscalité des valeurs mobilières à revenu variable

Régime applicable aux actions cotées :

➤ **Cessions réalisées en cours d'exploitation :**

- Régime de droit commun :

Les profits nets, résultat de la cession en cours d'exploitation d'actions cotées à la bourse des valeurs de Casablanca, sont imposés dans les mêmes conditions que les titres non cotés.

- Régime dérogatoire, optionnel et libératoire :

Ce régime consiste à taxer après application d'un abattement de 50% les profits nets résultant de la cession en cours d'exploitation d'actions cotées à la Bourse qu'elles soient inscrites en titres de placement ou en titres de participation.

Pour bénéficier de ce régime, les personnes morales soumises à l'IS doivent produire, dans le mois qui suit celui du premier retrait ou de la première cession de l'exercice, une demande d'option.

L'option se fait pour un exercice entier, elle couvre l'ensemble des opérations de retrait ou de cession d'actions réalisées au cours d'un même exercice comptable.

Les personnes morales qui optent pour le régime dérogatoire sont tenues de :

- Verser spontanément le montant de l'impôt exigible au percepteur au cours du mois qui suit celui de la cession ;
- Produire une déclaration récapitulative de l'ensemble des opérations de cession des actions cotées dans le mois suivant la date de clôture de l'exercice concerné.

La base imposable est obtenue après application d'un abattement de 50% à l'excédent des plus values et profits sur les moins values et les pertes résultant du retrait ou de la cession d'actions cotées au cours d'un même mois. Le reliquat des moins values ou de pertes éventuelles résultant de cette compensation n'est pas reportable sur le mois suivant.

Ce régime dérogatoire s'applique pendant une période de 4 ans aux profits sur cessions réalisés à compter du 1er janvier 2002.

➤ **Dividendes**

Les actions possédées par la société ne donnent pas droit aux dividendes.

PARTIE III : PRESENTATION DE BMCE BANK

I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

- **Dénomination sociale :** Banque Marocaine du Commerce Extérieur, BMCE Bank.
- **Siège social :** 140, avenue Hassan II, Casablanca.
- **Forme juridique :** Société Anonyme de droit privé marocain régie par la loi N° 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes et le Dahir portant loi N° 1-93-147 du 6 juillet 1993 relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle (loi bancaire).
- **Date de constitution :** 1^{er} septembre 1959.
- **Durée de vie :** 99 ans.
- **Objet social :** BMCE Bank a pour objet, dans le cadre du Dahir portant loi n° 1-93-147 du 15 Moharrem 1414 (6 juillet 1993), relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle :
(Article 3 des statuts)
 - d'effectuer toutes opérations de banque, de change, de trésorerie, d'aval, d'acceptation, d'escompte, de réescompte, de découvert en compte courant et toute forme de crédit à court, moyen et long termes ; contracter tous emprunts, tous engagements en toutes monnaies ; acheter, vendre ou céder tous biens mobiliers ou immobiliers ; pratiquer toutes opérations de transit ou de commissions, de commerce de métaux précieux ;
 - d'effectuer tous placements, souscriptions, achats et ventes en bourse ou autrement, au comptant ou à terme de titres et d'effets de toutes natures ;
 - de prendre, de détenir et de gérer des participations dans toutes entreprises bancaires financières, immobilières, industrielles et commerciales pour elle-même ou pour le compte de tiers ;
 - et plus généralement, d'effectuer toutes opérations bancaires, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.
- **Capital social :** MAD 1 587 513 900 composé de 15 875 139 actions d'une valeur nominale de MAD 100.
(au 30/06/2005)
- **Exercice social :** Du 1^{er} janvier au 31 décembre.
- **Tribunal compétent en cas de litige :** Tribunal de Commerce de Casablanca.

- **Numéro d’Inscription au Registre de Commerce :** 27 129
- **Téléphone :** 022 20 04 67-96
- **Télécopie :** 022 26 20 96
- **Site Web :** www.e-bmcebank.ma
- **E-mail :** bbenjelloun@bmcebank.co.ma
- **Consultation des documents juridiques :** Les actionnaires peuvent obtenir communication des documents juridiques, autorisés par la loi, auprès du siège social de BMCE Bank.
- **Liste des textes législatifs applicables à l’émetteur :**
 - Loi 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes ;
 - Dahir portant loi n° 1-93-147 du 6 juillet 1993 relatif à l’exercice de l’activité des établissements de crédit et de leur contrôle (Loi bancaire) ;

De par la cotation d’une partie des obligations sur la Bourse des Valeurs de Casablanca, BMCE Bank est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment :

- Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs modifié et complété par les lois 34-96, 29-00 et 52-01 ;
- Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l’Arrêté du Ministre de l’Economie et des Finances n°499-98 du 27 juillet 1998 et amendé par l’Arrêté du Ministre de l’Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1960-01 du 30 octobre 2001. Celui-ci a été modifié dans le projet d’amendement de juin 2004 qui devrait entrer en vigueur sous peu ;
- Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l’épargne tel que modifié et complété par la loi n°23-01 ;
- Dahir portant loi n°35-96 relative à la création du dépositaire central et à l’institution d’un régime général de l’inscription en compte de certaines valeurs ;
- Règlement général du dépositaire central approuvé par l’arrêté du Ministre de l’Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l’arrêté du Ministre de l’Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001.

II. ACTIVITE ET ORGANISATION

BMCE Bank a été créée par les Pouvoirs Publics le 1^{er} Septembre 1959. La mission essentielle confiée alors à cette banque, outre une activité bancaire dite classique, était de contribuer au développement du commerce extérieur du Maroc.

Avec un capital qui a augmenté de MAD 6 millions en 1961 à MAD 1 587 millions au 31/03/2005, les actifs de BMCE Bank se sont développés grâce, notamment, à une série d'absorptions de banques au cours des années soixante et soixante-dix (Banco Espagnol en Marruecos, Société de Banque du Maghreb...) qui a permis un accroissement rapide des opérations bancaires traditionnelles, une extension du réseau domestique – 235 agences à fin 2004 – et un renforcement constant de ses effectifs – 3 157 agents à ce jour.

Première banque marocaine à être privatisée, BMCE Bank a déployé, particulièrement depuis 1995, un ensemble d'actions visant le renforcement de sa dimension internationale, à travers un élargissement de son actionnariat international, un développement de son implantation à l'étranger ainsi que la conclusion de partenariats de référence avec des institutions financières étrangères de renom.

BMCE Bank a augmenté ses fonds propres en 1996 par recours notamment au marché international des capitaux à travers l'émission de 60 millions de dollars d'actions GDRs (Global Depositary Receipts) cotées à la Bourse de Londres, une opération inédite au Maroc.

L'expérience internationale de la Banque est également renforcée par une présence en Europe - en France depuis 1973 à travers une succursale et un réseau d'agences et de bureaux de représentations, en Espagne à travers une filiale de droit espagnol instituée en 1993, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Belgique, en Italie et en Chine.

Dans le cadre de la stratégie de faire de BMCE Bank une banque des Réseaux de distribution pour l'ensemble des produits du Groupe, la Banque a procédé, au cours du 1^{er} semestre 1999, à une prise de participation dans le domaine des assurances, aux côtés de la Royale Marocaine d'Assurances (RMA), de Commerzbank et de l'Union Bancaire Privée, dans le capital des compagnies Al Wataniya et l'Alliance Africaine (respectivement 67% et 85%). Cette opération a abouti à l'émergence du premier Pôle de d'assurance du pays, avec près de 25% de parts de marché. Ces acquisitions par BMCE Bank et RMA furent en partie financées à travers un emprunt de 160 millions d'Euros, souscrit par un syndicat de 25 banques internationales.

Une autre action conduite au cours de l'exercice 1999 a été l'acquisition par le Groupe BMCE de 20% du capital d'un opérateur télécoms privé au Maroc – Méditelécom – en partenariat avec Telefonica et Portugal Telecom ainsi que d'autres investisseurs institutionnels marocains, dont Afrikaia.

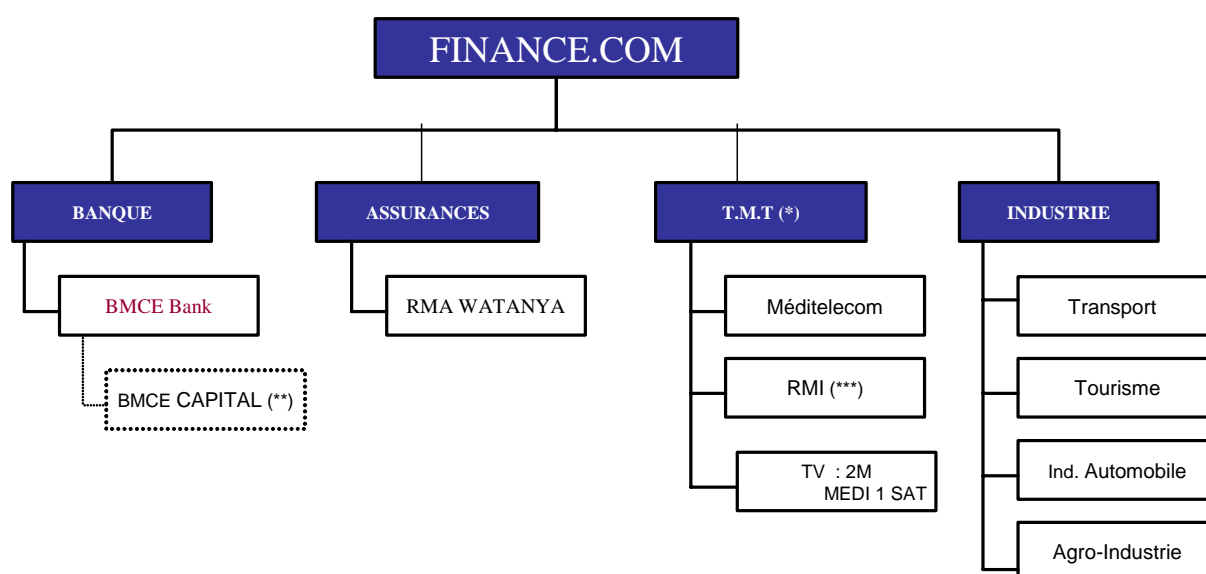
L'évolution récente de la Banque a été marquée par (i) la mise en place d'une nouvelle organisation centrée sur le Client, accompagnée d'une série d'actions de restructuration menées transversalement par des Task Forces, (ii) le lancement d'importants projets organisationnels, notamment, le Projet d'entreprise CAP CLIENT visant à développer le marché des particuliers et à renforcer le positionnement sur celui des entreprises, (iii) la mise en place d'outils performants de gestion et de suivi des risques, (iv) la certification ISO du système de management de la qualité mis en place pour les activités Etranger, Monétique, Titres et Crédits aux particuliers, et (v) l'obtention d'un rating social gratifiant par une agence européenne de notation sociale (VIGEO) dans les domaines des Droits Humains et de la Responsabilité Sociale d'Entreprise, plus particulièrement, pour la contribution de BMCE Bank à des causes d'intérêt général, telles que la lutte contre l'analphabétisme en milieu rural, à travers la création et la gestion d'Ecoles Communautaires Rurales par la Fondation BMCE Bank.

La stratégie d'expansion du Groupe BMCE Bank vers les pays d'Afrique subsaharienne, s'est concrétisée par son implantation au Sénégal et des prises de participation dans la Banque de Développement du Mali et la Congolaise de Banque au cours de l'exercice 2004.

En 2004, l'actionnariat international de la Banque s'est renforcé par l'entrée dans son capital de la Banque française Crédit Industriel et Commercial – CIC – à hauteur de 10% et de Morgan Stanley Investment Management à hauteur de 3%.

1. Appartenance au Groupe FINANCE.COM

BMCE Bank est détenue, au 31 août 2005, à hauteur de 38% par le Groupe FINANCE.COM directement et indirectement - participations détenues par la RMA, Wataniya, BMCE Bank, Interfina, FINANCE.COM S.A. et SFCM.



(*) Technologies, Médias & Télécommunications.

(**) BMCE Capital est une société anonyme spécialisée dans les activités de banque d'affaires, de marché et de conseil.

(***) Radio Méditerranée Internationale

FINANCE.COM est un groupe marocain privé avec des ambitions régionales et internationales, s'articulant autour de 4 métiers clairement identifiés et intervenant dans chacun des secteurs suivants :

- **Services financiers :** A travers la participation dans BMCE Bank, troisième banque au Maroc en termes d'actifs ;
- **Assurances et réassurances :** Groupe RMA Watanya, nouvel ensemble issu de la fusion de la RMA et Al Wataniya, leader au Maroc avec 23% de part de marché en termes de primes payées ;

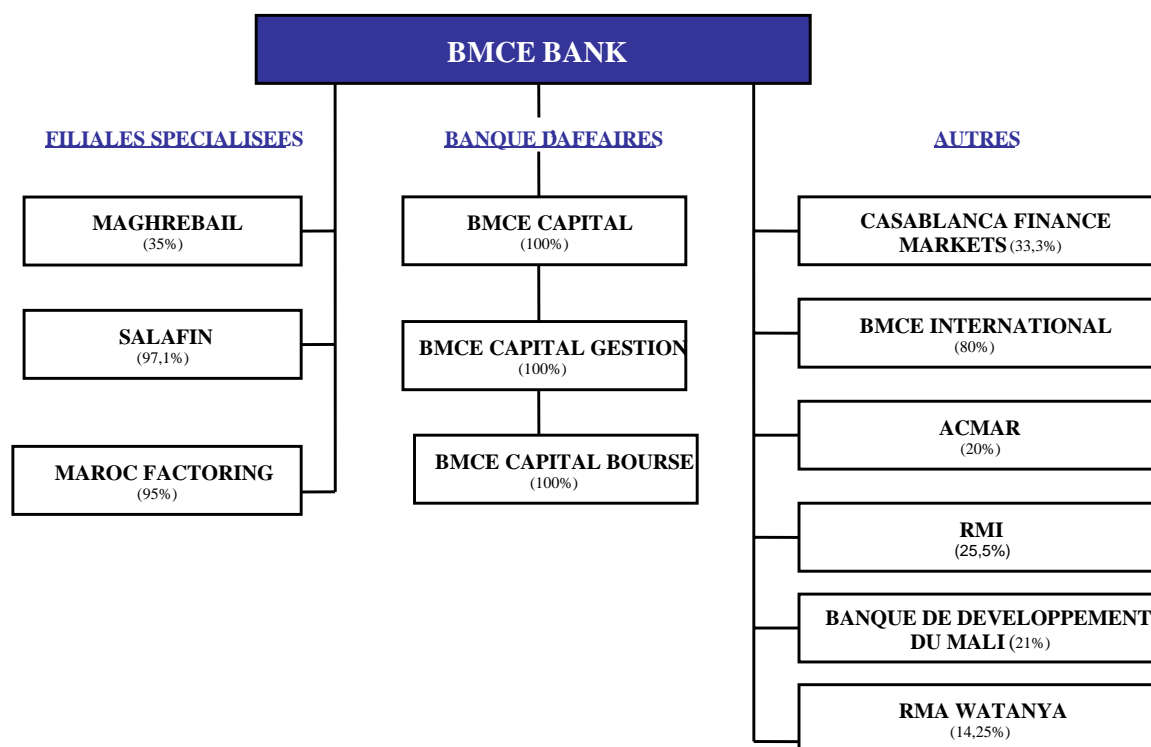
Par ailleurs, une convention a été conclue entre BMCE Bank et FINANCE.COM, relative à l'acquisition par BMCE Bank de 1 096 920 actions RMA. En 2001, BMCE Bank a acquis 9,9% de la Royale Marocaine d'Assurances au prix unitaire de MAD 355, soit un montant global de l'opération de MAD 389,4 millions. Cette opération a fait l'objet d'une mention dans le Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes, porté à la connaissance de l'Assemblée Générale du 28 mai 2002.

Cette convention vise à renforcer la participation croisée dans la RMA afin de consolider davantage la relation avec ce partenaire notamment pour le développement de la Bancassurance.

- **Télécommunications, Médias et Technologies** avec 18% du capital de Méditelecom, premier réseau privé de téléphonie mobile GSM au Maroc, en partenariat avec Telephonica et Portugal Telecom, et une participation dans Radio Méditerranée Internationale, détenue à hauteur de 25,5% par BMCE Bank.
- **Industries** : (i) transport à travers la CTM à hauteur de 54% et Régional Airlines avec 44,5%, (ii) tourisme avec Risma (21,8%) et Revly's, (iii) industrie automobile (Jaguar Maroc) et (iv) agro-industrie à travers Ranch Addarouch.

Au cours des années 2003 et 2004, Finance.com a davantage renforcé sa présence dans le secteur du transport avec l'acquisition de Locasom, leader au Maroc de la location automobile longue durée, et la participation dans le capital de M'DINA Bus, société délégataire du service de transport urbain créée en partenariat avec la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP), outre le développement des activités de service avec l'acquisition de 20% du capital de la Lydec.

2. Principales Filiales de BMCE Bank



Dénomination	Domaine d'activité	Cotation	Capital détenu (M MAD)	% de capital détenu ⁶	Nombre de titres détenus	C.A. au 31/12/04 (M MAD)	Résultat net au 31/12/04 (M MAD)	Dividendes perçus en 2004 (K MAD)
Maroc Factoring	Factoring	Non cotée	14,2	95%	142 500	29,0	7,04	855
Salafin	Crédit à la consommation	Non cotée	100,0	97%	100 000	702,3	24,8	7 767
Maghrébaïl	Leasing	Cotée	35,88	35,0%	358 862	1 044,1	29,3	7 177
BMCE International	Banque	Non cotée	158,1	80%	240 000	30,7	5,1	0
BMCE Capital	Banque d'affaires	Non cotée	100,0	100%	100 000	97,5	-1,0	0
BMCE Capital Bourse	Intermédiation boursière	Non cotée	10,0	100%	100 000	20,7	12,4	0
BMCE Capital Gestion	Gestion d'actifs	Non cotée	5,0	100%	50 000	63,7	14,7	12 000
RMA Watanya	Assurances	Non cotée	252,8	14,25%	2 528 521	3 155 ⁷	406,3	63 231
Casablanca Finance Markets	Activités de marché	Non cotée	38,3	33,33%	382 876	48,0	9,4	2 010
Banque de Développement du Mali	Banque	Non cotée	13,3	20,73%	77 926	314,6	54,7	2 912
ACMAR	Assurance crédit	Non cotée	10,0	20,0%	100 000	26,9	0,26	0
Radio Méditerranée International	Audiovisuel	Non cotée	2,8	25,5%	28 050	78,5	12,7	0

⁶ Correspondant également au droit de vote détenu. Données à fin septembre 2005.

⁷ Total des produits d'assurance Vie, Non-Vie et Non Techniques.

2. Organisation

La vision de BMCE Bank au cours des années 2000 est celle d'une banque des réseaux de distribution, des télécommunications, des réseaux d'alliances internationales, de compétences, de solidarité et de responsabilité.

Il s'agit de conforter la place de la Banque au sein d'un groupe privé national articulé autour de la finance et de la communication, en tant que banque universelle multi-clientèles et multi-métiers qui fédère, par elle-même ou à travers ses filiales au Maroc et à l'étranger, aussi bien les activités de banque commerciale, de banque d'investissement que les activités para-bancaires.

Un élément de bien-fondé de l'organisation de la Banque est la consolidation de sa gouvernance à travers :

- Le Comité Exécutif, en tant qu'autorité supérieure présidée par M. Othman BENJELLOUN, garant de la cohérence de la stratégie de la Banque et statuant sur toute question d'ordre stratégique, d'organisation ou de ressources ;
- Le Comité de Direction Générale, présidé par M. Abdeljelil AYED, qui assure la gestion courante de la Banque et la mise en œuvre des orientations stratégiques et opérationnelles de BMCE Bank et des entités affiliées en cohérence avec les décisions du Comité Exécutif.

Au fondement de cette vision, se trouve le Client, la Banque devant être une banque de proximité physique et virtuelle. Aussi, l'organigramme de BMCE Bank se décline-t-il comme suit :

- La Banque de Distribution qui commercialise l'ensemble des produits et services développés au sein du Groupe, afin qu'elle soit une banque de proximité, du service des particuliers et des entreprises. La Banque de Distribution est placée sous la responsabilité de M. Mohamed BENNANI, Administrateur Directeur Général ;
- La *Wholesale Bank* ou Banque Corporate & d'Investissement qui s'adresse aux entreprises structurées d'une certaine taille et offre des activités de financement et d'investissement ;
- La Banque à l'International – BMCE Internationale – qui justifie d'une présence en Europe à travers la Succursale de Paris, la filiale de Madrid et l'ensemble des bureaux de représentation.

M. Abdeljelil AYED, Administrateur Directeur Général, est en charge de la Banque Corporate & d'Investissement et de BMCE Internationale ;

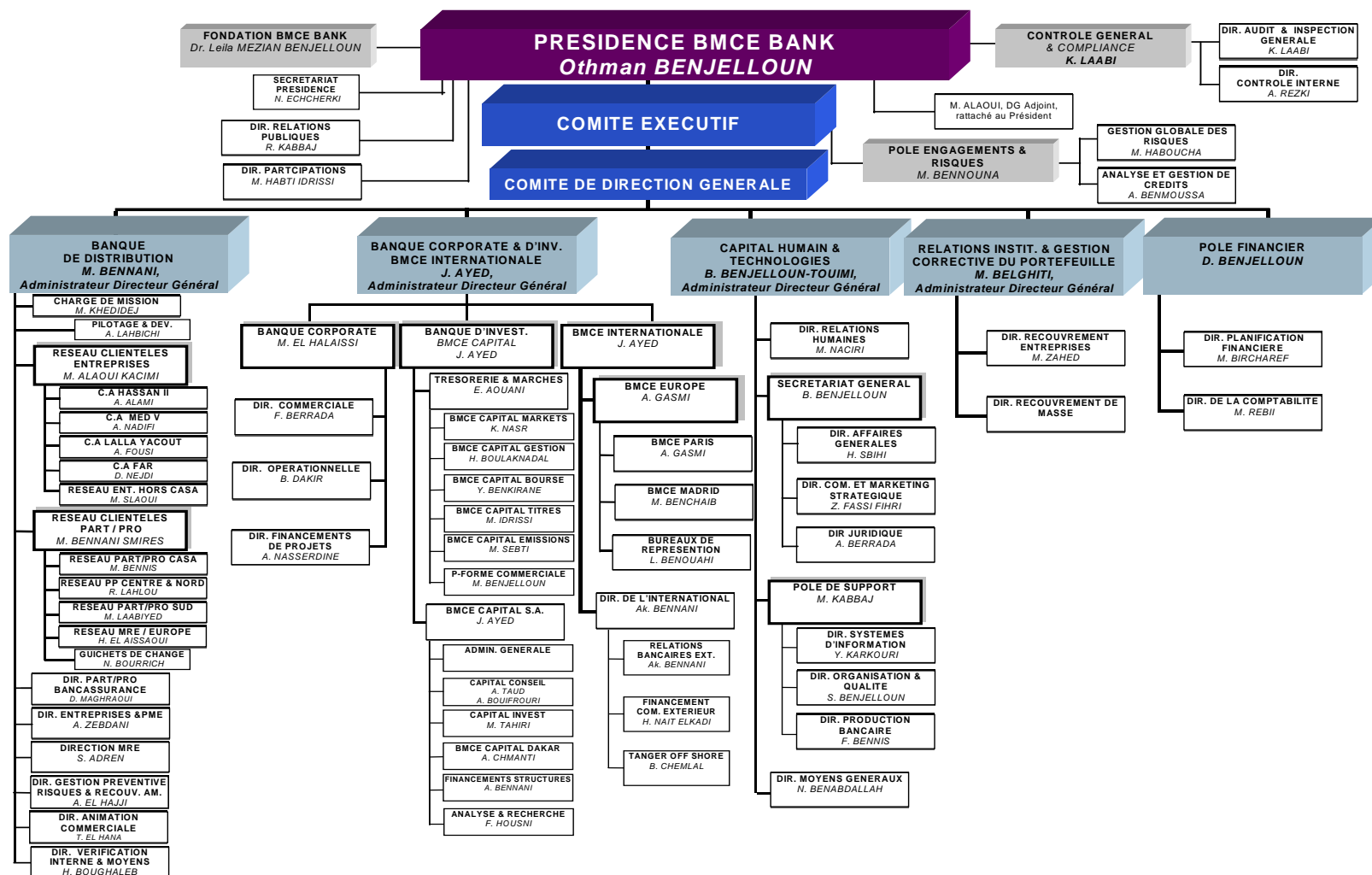
- Le Pôle d'administration des ressources non financières de la Banque, dénommé Capital Humain & Technologies. Érigé autour de l'entité en charge des ressources humaines et de la gouvernance de la Banque, il fédère la communication, le marketing stratégique, les affaires générales, le juridique et les moyens généraux, ainsi que les directions fonctionnelles de support, l'informatique, l'organisation et la production bancaire.

Le Pôle Capital Humain & Technologies relève de la responsabilité de M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général, qui exerce la fonction de Secrétaire Général de la Banque et de Secrétaire de son Conseil d'Administration ;

- Le Pôle Relations Institutionnelles et Gestion Corrective du Portefeuille - *Remedial Management* – en charge de la récupération des créances en souffrance. Ce Pôle est placé sous la responsabilité de M. Mamoun BELGHITI, Administrateur Directeur Général, dont les autres prérogatives sont celles de représentation de l'Institution et de son Président ;

- Le Pôle Financier qui s'assure du respect des procédures budgétaires, de l'élaboration et de la fiabilité des outils de pilotage. Il est placé sous la responsabilité de Monsieur Driss BENJELLOUN, Directeur Général Adjoint ;
- Le Pôle Engagements et Risques qui veille à la mise en œuvre de la politique de gestion des engagements et des risques. Rattaché au Comité Exécutif, il est placé sous la responsabilité de Monsieur Mohamed BENNOUNA, Directeur Général Adjoint ;
- Le Contrôle Général, rattaché au Président et placé sous la responsabilité de M. Khalid LAABI ;
- La Direction des Participations, sous la responsabilité de M. Mokhliss HABTI IDRISSE, directement rattachée à la Présidence. Ses attributions sont relatives à (i) la gestion des participations financières et (ii) la gestion des participations immobilières
- Les Relations Publiques, assurées par M. Raouf KABBAJ ;
- La Fondation BMCE présidée par Dr Leila MEZIAN BENJELLOUN.

3. Organigramme



Source : BMCE Bank

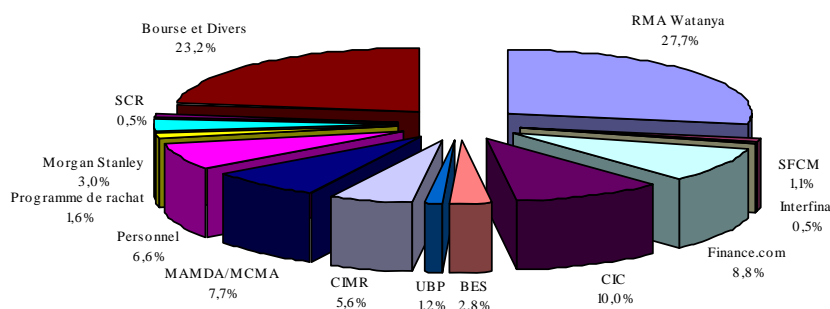
III. REPARTITION DU CAPITAL AU 31 AOUT 2005

Actionnaires	Nombre de titres détenus ⁸	% du capital détenu
1. Groupe FINANCE.COM – Bloc de contrôle	6 026 424	37,96%
▪ RMA Watanya	4 391 826	27,66%
▪ INTERFINA	73 204	0,46%
▪ FINANCE.COM	1 393 879	8,78%
▪ SFCM	167 515	1,06%
2. Participations stables	4 310 817	27,15%
▪ CIC	1 587 514	10,00%
▪ MAMDA/MCMA	1 214 759	7,65%
▪ CIMR	884 209	5,57%
▪ BANCO ESPIRITO SANTO - BES	440 124	2,77%
▪ UNION BANCAIRE PRIVEE	184 211	1,16%
3. Divers	5 537 898	34,88%
▪ Personnel BMCE Bank	1 049 837	6,61%
▪ Détention d'actions en propre (Programme de rachat)	256 766	1,62%
▪ Morgan Stanley Investment Management	476 254	3,00%
▪ Société centrale de Réassurances	74 800	0,47%
▪ Flottant	3 680 241	23,18%
TOTAL	15 875 139	100,0%

Source : BMCE Bank

⁸ Correspondant également au nombre de droits de vote détenus.

Répartition du Capital Social au 31 août 2005



Source : BMCE Bank

Au 31 août 2005, BMCE Bank détient directement 256 766 actions, soit 1,62% de son capital.

A ce jour, aucun pacte d'actionnaires n'a été conclu entre les actionnaires de BMCE Bank.

1. Évolution de la structure de l'actionariat

En 2004, la banque a vu son actionariat international se renforcer via l'entrée dans le capital de la banque française Crédit Industriel et Commercial – CIC – à hauteur de 10% et de Morgan Stanley Investment Management à hauteur de 3%.

IV. ÉVÉNEMENTS RECENTS ET PERSPECTIVES

1. Évènements récents

En 2004, l'actionariat international de BMCE Bank s'est davantage consolidé avec l'entrée dans le capital de BMCE Bank de la banque française CIC, à hauteur de 10% et celle de Morgan Stanley Investment Management à hauteur de 3%.

La gouvernance de la Banque a été renforcée par l'institution de deux comités techniques issus du Conseil d'Administration à savoir :

- le Comité de Nomination / Rémunération, chargé d'assister le Conseil dans la mise en œuvre d'une stratégie de rémunération et d'intéressement de la Direction Générale ;
- le Comité des Conventions, chargé d'émettre un avis sur les conventions soumises à l'approbation du Conseil.

L'année 2004 a également été marquée par le succès de la mise en œuvre du projet d'Entreprise Cap Client au sein du Réseau de Casablanca. En effet, le Réseau de Casablanca a connu une profonde réorganisation, outre le renforcement de la filière des commerciaux par des mouvements sans précédent de mobilité, l'introduction de nouvelles pratiques managériales et commerciales, les recrutements significatifs en quantité et en qualité, l'ensemble de ces mesures visant davantage de proximité avec la clientèle et une meilleure satisfaction de leurs besoins. La généralisation de Cap Client à l'ensemble des régions du Maroc s'est poursuivie au cours du premier semestre 2005.

Ainsi, le Réseau de distribution de BMCE Bank est désormais spécialisé par segment de clientèle avec 237 agences dédiées à la clientèle des Particuliers & Professionnels, 10 agences multi marchés, 14 centres d'affaires dédiés à la clientèle des entreprises et une agence Corporate pour la clientèle des grandes entreprises.

Ce projet d'envergure s'est accompagné par la mise en œuvre d'un programme d'extension du réseau d'agences, ciblant 50 nouvelles agences par an entre 2005 et 2007.

Ces projets majeurs ont été menés concomitamment à d'autres chantiers structurants aussi bien organisationnels, informatiques, architecturaux, que de ressources humaines avec notamment la poursuite de l'automatisation des process, la mise en place d'outils informatiques de maîtrise des risques, ou l'implémentation d'un système de classification des emplois et de rémunération variable.

Le dynamisme commercial de BMCE Bank s'est reflété notamment dans le lancement, en 2004, de nouveaux produits avec l'enrichissement de la panoplie des produits de la Salle des Marchés par de nouveaux produits de change, de taux et des produits structurés en DH, l'élargissement de l'offre MRE avec le Pack Dawli, le développement de deux produits de bancassurance BMCE Secours et BMCE Prévoyance, outre le renforcement de la gamme des produits monétiques et technologiques – BMCE Advance et Librity - et celle des produits aux professionnels et Corporate (crédit Azur).

En outre, dans le cadre de la poursuite de la politique de motivation et d'intéressement de son personnel et suite au succès de l'OPV réservée aux salariés du Groupe BMCE, lancée en 2003, qui a permis aux salariés réaliser un profit de 25% en moyenne sur la partie du portefeuille souscrit lors de la première OPV, une deuxième OPV a été lancée en 2005. Elle a porté sur 3,96% du capital de la Banque au prix unitaire de MAD 525, le cours ayant atteint depuis MAD 710.

L'engagement de BMCE Bank dans une démarche qualité s'est davantage renforcé en 2004 avec le renouvellement de la certification ISO 9001 des activités Etranger, Monétique et Titres et l'obtention de cette même certification pour l'activité crédits aux particuliers. Cette démarche qualité permet d'assurer que les prestations fournies sont conformes aux standards internationaux.

Dans le cadre de sa stratégie de création de valeur sociétale, BMCE Bank a fait l'objet d'un rating social par l'agence européenne de notation sociale Vigeo dans les domaines de responsabilité sociale et de citoyenneté économique, à savoir, les droits humains et l'engagement sociétal. Conformément aux standards internationaux d'évaluation, BMCE Bank a obtenu une notation valorisante aussi bien pour le Programme Medersat.com que pour le rôle de BMCE Bank dans l'accès à la formation et à l'emploi des jeunes ou la promotion professionnelle des femmes.

En définitive, au cours des exercices 2004 et 2005, BMCE Bank s'est vue décerner plusieurs distinctions de prestige telles que (i) «*Bank of the Year – Morocco*» en 2004 et 2005 par *the Banker Magazine*, publication du Groupe *Financial Times*, (ii) Grande Marque Superbrand 2004 par un comité composé des représentants du monde de la communication et du marketing, (iii) «*Best STP Bank in Casablanca for 2004*» par Wachovia Bank.

2. Analyse des résultats 2004 et au 30/06/2005

BMCE Bank affiche au terme du premier semestre 2005 des résultats positifs, permettant de consolider ses parts de marché en termes de dépôts et de crédits clientèle à 15,1% et 16,1% respectivement.

En M MAD	2003	2004	30/06/2005
Crédits clientèles nets	24 461,8	26 426,8	30 575,7
Dépôts clientèles	47 305,1	53 263,8	50 905,5
Total bilan	57 848,4	64 525,7	69 822,2

Source : BMCE Bank – Activité Agrégée

Ainsi au 30 juin 2005, les ressources clientèles agrégées de BMCE Bank ont évolué de -4,4% par rapport à fin décembre 2004 pour se fixer à MAD 50 906 millions. Parallèlement, les crédits à la clientèle - nets de provisions - se sont élevés à MAD 30 576 millions, contre MAD 26 427 millions, en hausse de 21,8% par rapport à fin 2004.

En M MAD	2003	2004	30/06/2004	30/06/2005
PEB	3 965,4	3 970,2	2 076,3	2 063,6
CEB	1 736,6	1 528,6	836,1	724,7
PNB	2 228,9	2 441,5	1 240,2	1 338,9
Charges générales d'exploitation	1 242,0	1 316,4	649,0	724,6
RBE	1 048,5	964,1	607,3	719,8
Dotations nettes aux provisions	479,8	191,6	201,9	207,9
Résultat Net	407,8	505,7	288,7	370,0
Capitaux propres	5 098,9	5 191,6	5 449,4	5 919,1
ROE	8,0%	9,7%	NS	NS
Capitalisation boursière	6 334,2	8 334,4	7 239,1	9 207,6

Source : BMCE Bank – Activité Agrégée

Au titre de l'exercice 2004, le PNB a, quant à lui, marqué une évolution de 9,5% s'établissant à MAD 2 442 millions. Cette progression est le résultat de la stratégie de développement du marché des particuliers et de consolidation du positionnement sur le marché Entreprises. Entre les premiers semestres 2004 et 2005, le PNB s'est accru de 8,0% pour atteindre MAD 1 339 millions soutenu par la bonne tenue du résultat des opérations de marché.

Les charges générales d'exploitations ont enregistré à fin 2004 une augmentation de 6,0%, qui s'explique par l'extension du réseau de distribution à concurrence de 50 agences par an, ainsi que par la conduite de divers projets structurants – dont CAP CLIENT.

Au 30/06/2005, l'augmentation des charges générales d'exploitation a été de 11,6% en raison de la poursuite de la mise en œuvre du projet CAP CLIENT hors Casablanca, ainsi que de l'ouverture de 18 nouvelles agences.

S'agissant du RBE, il a baissé en 2004 de 8,0% sous l'effet de la détérioration du résultat des opérations sur immobilisations financières. Ce dernier a, effectivement, été impacté par la constatation d'une moins-value de cession sur Interfina, et de dotations aux provisions sur les titres CIH et CMM.

Le résultat brut d'exploitation à fin juin 2005 s'est fixé à MAD 720 millions, en hausse de 18,5%. Il capitalise notamment le net redressement du résultat des opérations sur immobilisations financières, qui découle de la cession des participations dans Méditélécom et BCP.

A la clôture de l'exercice 2004, le résultat net agrégé a gagné 24% à MAD 506 millions, tirant profit de la baisse des dotations nettes de reprises aux provisions de 60% à MAD 192 millions, justifiée par l'importance des efforts de provisionnement antérieurement consentis.

Au premier semestre 2005, la capacité bénéficiaire s'est établie à MAD 370 millions, en amélioration de plus de 28% par rapport à la même période de l'exercice précédent, soutenue par l'amélioration de la rentabilité opérationnelle.

3. Stratégie de Développement de BMCE Bank

Face au durcissement de la concurrence au niveau de son secteur, BMCE Bank articulera son développement autour de plusieurs axes stratégiques :

- L'accélération de la croissance du segment des Particuliers, avec la mise en œuvre du programme d'extension du réseau d'agences de 150 agences sur trois ans, accompagné d'un enrichissement de l'offre de produits et services, aux termes d'une approche marketing différenciée et d'une politique repensée de motivation, par la rémunération de la performance, le recrutement ciblé et la formation de la force commerciale.
- Un positionnement différencié et plus agressif sur le marché des MRE, que renforcera, davantage, les synergies avec le Groupe CIC, en termes d'offres communes et d'implantation de desks BMCE au sein de leur réseau.
- Un dynamisme sur le marché des entreprises PME - PMI qui bénéficient d'une démarche plus marquée vers le conseil ainsi que de l'élargissement de l'offre des produits, aux termes d'une segmentation qu'illustre la création de Centres d'Affaires dédiés. Ce positionnement sur le marché des PME s'accompagnera de l'optimisation des procédures de gestion des risques et, surtout, d'une meilleure connaissance du client et des outils pertinents de pilotage commercial.
- Un leadership consolidé sur le marché des Grandes Entreprises dans des métiers à forte valeur ajoutée, comme les financements de projets qui se fécondent avec ceux exercés à travers le réseau des Particuliers/ Professionnels ou avec d'autres entités du Groupe.
- Un dynamisme d'innovation et de performance de BMCE Capital et ses filiales sur les marchés monétaires, obligataires, actions ou de dette privée ou les métiers de gestion d'actifs, de capital investissement, de gestion de fonds immobiliers, de conseil en financements structurés et ce, outre l'ambition de devenir un acteur régional de référence en Afrique du Nord, de l'Ouest et du Centre.
- La promotion du Cross Selling et le renforcement des synergies potentielles entre les différentes entités du Groupe BMCE : assurance, crédit à la consommation, leasing, affacturage...

PARTIE IV : DONNEES COMPTABLES

I. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES UTILISEES PAR BMCE BANK

1.1 PRESENTATION

BMCE BANK est une société anonyme de droit commun constituée au Maroc en 1959 ; les états de synthèse comprennent :

- Les Comptes du Siège central ;
- Les Comptes des agences établies au Maroc ;
- Les Comptes des succursales et agences établies à l'étranger (Paris, et Tanger Off-Shore).

Les opérations et soldes significatifs internes entre les différentes entités sont éliminés.

1.2 PRINCIPES GENERAUX

Les états de synthèses sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse de la BMCE BANK est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

1.3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

1.3.1 PRESENTATION GENERALE DES CREANCES

➤ Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique du concours :

- créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
- crédit de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.

➤ Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.

➤ Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).

➤ Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière.

➤ Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.3.2 CREANCES EN SOUFFRANCE SUR LA CLIENTELE

➤ Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- Les créances en souffrance sont selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,
- Les créances en souffrance sont, après réduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :
 - 20% pour les créances pré-douteuses ;
 - 50% pour les créances douteuses ;
 - 100% pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

➤ Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.

➤ Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.

➤ Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance, avec un remboursement partiel ou total).

1.4 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.5 PORTEFEUILLES DE TITRES

1.5.1 PRESENTATION GENERALE

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

1.5.2 TITRES DE TRANSACTION

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance (détention inférieure ou égale à 6 mois).

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat (coupon inclus). A chaque arrêté comptable, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite directement en compte de résultat.

1.5.3 TITRES DE PLACEMENT

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieure à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance.

Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titre.

Les titres de créances sont comptabilisés, coupon couru exclu.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

A chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

1.5.4 TITRES D'INVESTISSEMENT

Les titres d'investissement sont des titres de créances qui sont acquis ou qui proviennent d'une autre catégorie de titres, avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour procurer, sur une assez longue période, des revenus réguliers.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu.

A chaque arrêté comptable les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quelque soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

1.5.5 TITRES DE PARTICIPATION

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le Plan Comptable des Établissements de Crédit en :

- Titres de participation ;
- Participations dans les entreprises liées ;
- Titres de l'activité du portefeuille ;
- Et, autres emplois assimilés.

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis; valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultat et cours de bourse. Seules les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

1.5.6 PENSIONS LIVREES

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

1.6 LES OPERATIONS LIBELLEES EN DEVICES

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les dotations des succursales à l'étranger et sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

1.7 LA CONVERSION DES ETATS FINANCIERS LIBELLES EN MONNAIE ETRANGERE

La méthode utilisée pour convertir les états financiers libellés en monnaie étrangère est celle dite du « taux de clôture ».

> Conversion des éléments du bilan et hors bilan

Tous les éléments d'actif, de passif et de hors bilan de l'entité étrangère (Agence de Paris) sont convertis sur la base du cours de la devise à la date de clôture.

Les capitaux propres (hors résultat de l'exercice) sont évalués aux différents cours historique (dotations) et de constitution des réserves. L'écart résultant de cette correction (cours de clôture – cours historique) est constaté parmi les capitaux propres au poste « écart de conversion ».

> Conversion des éléments du compte de résultat

À l'exception des dotations aux amortissements et provisions convertis au cours de clôture, l'ensemble des éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la devise constatée sur l'exercice. Toutefois, les éléments de compte de résultat ont été convertis au cours de clôture car cette méthode ne fait pas apparaître de différence significative par rapport à la méthode du taux moyen.

1.8 LES PROVISIONS POUR RISQUES GENERAUX

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision. Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

La provision pour risques généraux constituée antérieurement par prélèvement sur le résultat distribuable à hauteur de 150 millions de dirhams, ont été traités au cours de l'exercice 2004, soit par la constitution de provisions, soit par la constatation de pertes. En conséquence, la provision pour risques généraux présente dorénavant un caractère de réserve.

1.9 LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	Non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1 an
Logiciels informatiques	5 ans
Autres éléments du fonds de commerce	Non amortissable

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Immeuble d'exploitation	Construits avant 1986 : 20 ans Construits après 1986 : 40 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Parts des sociétés civiles	Non amortissable

1.10 CHARGES À REPARTIR

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

1.11 PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées sont constituées en application de dispositions législatives ou réglementaires, notamment fiscales.

Leur constitution facultative relève d'une décision de gestion motivée notamment par le souci de bénéficier d'un avantage fiscal.

Dès lors que les conditions de constitution et d'utilisation sont réunies et ayant été constituées pour bénéficier d'un avantage fiscal certain, les provisions réglementées, à l'exception des amortissements dérogatoires, ont un caractère de réserves libérées d'impôt.

1.12 PRISE EN COMPTE DES INTERETS ET COMMISSIONS DANS LE COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

> Intérêts

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base *prorata temporis* et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avals et autres....).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charge dès leur facturation.

➤ **Commissions**

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

1.13 CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

- **Bilans et Hors bilan 2003 et 2004 – Activité Agrégée**
- **Compte de produits et charges 2003 et 2004 – Activité Agrégée**
- **État des soldes de gestion 2003 et 2004 – Activité Agrégée**
- **Bilans et Hors bilan au 30/06/2005 – Activité Agrégée**
- **Compte de produits et charges au 30/06/2005 – Activité Agrégée**
- **État des soldes de gestion au 30/06/2005 – Activité Agrégée**
- **Tableaux des Flux de Trésorerie 2003 et 2004 – Activité Agrégée.**
- **État des informations complémentaires (Agrégée) relatives au dernier exercice, sauf mention spécifique :**
 - Tableau des créances sur la clientèle des deux derniers exercices ;
 - Tableau des titres de participation et emplois assimilés des deux derniers exercices ;
 - Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles ;
 - Tableau des plus ou moins-values sur cessions ou retraits d'immobilisations ;
 - Tableau des provisions des deux derniers exercices ;
 - Tableau de valeurs et sûretés reçues et données en garantie ;
 - Tableau de concentration des risques sur un même bénéficiaire des deux derniers exercices
 - Tableau d'affectation des résultats intervenue au cours des deux derniers exercices ;
 - Tableau des datations et événements postérieurs au dernier exercice clos.

BILANS AGRÉGÉS 2003-2004

ACTIF (K MAD)	2 003	2 004
Libellé		
1. Valeurs en caisse, Banque Centrale, Trésor Public, Service des chèques postaux	5 607 500	5 391 337
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	9 707 284	11 606 497
A vue	2 300 268	1 978 509
A terme	7 407 016	9 627 988
3. Créances sur la clientèle	24 461 765	26 426 804
Crédits de trésorerie et à la consommation	13 970 628	14 499 573
Crédits à l'équipement	5 136 121	5 885 428
Crédits immobiliers	1 852 470	3 224 957
Autres crédits	3 502 546	2 816 846
4. Créances acquises par affacturage	0	0
5. Titres de transaction et de placement	11 420 080	14 530 881
Bons du trésor et valeurs assimilées	8 246 167	8 542 115
Autres titres de créance	2 333 515	2 237 044
Titres de propriété	840 398	3 751 722
6. Autres actifs	1 119 005	1 268 976
7. Titres d'investissement	638 459	509 661
Bons du trésor et valeurs assimilées	0	0
Autres titres de créance	638 459	509 661
8. Titres de participation et emplois assimilés	3 858 501	3 508 954
9. Créances subordonnées	0	0
10. Immobilisation données en crédit-bail et en location	0	0
11. Immobilisations incorporelles	64 537	70 808
12. Immobilisations corporelles	971 232	1 211 813
TOTAL ACTIF	57 848 363	64 525 731

PASSIF (K MAD)	2 003	2 004
Libellé		
1. Banque Centrale, Trésor public, Service des chèques postaux	0	0
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 796 508	3 418 937
A vue	509 916	619 217
A terme	3 286 592	2 799 720
3. Dépôts de la clientèle	47 305 065	53 263 833
Comptes à vue créditeurs	23 191 558	23 321 974
Comptes d'épargne	7 636 825	8 540 900
Dépôts à terme	11 865 898	16 674 861
Autres comptes créditeurs	4 610 784	4 726 098
4. Titres de créance émis	0	0
Titres de créance négociables	0	0
Emprunts obligataires	0	0
Autres titres de créance émis	0	0
5. Autres passifs	639 155	1 420 012
6. Provisions pour risques et charges	195 416	216 009
7. Provisions réglementées	0	54 682
8. Subv, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	0	0
9. Dettes subordonnées	500 000	500 000
10. Ecart de réévaluation	0	0
11. Réserves et primes liées au capital	3 401 510	3 536 934
12. Capital	1 587 514	1 587 514
13. Actionnaires, capital non versé (-)	0	0
14. Report à nouveau (+/-)	91	22 100
15. Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	15 304	0
16. Résultat net de l'exercice (+/-)	407 800	505 710
TOTAL PASSIF	57 848 363	64 525 731

HORS BILAN (K MAD)	2 003	2 004
Libellé		
Engagements donnés	10 832 160	11 053 099
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	997 032	584 296
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	3 755 870	4 179 956
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	1 676 793	1 953 234
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	4 402 465	4 335 613
Titres achetés à réméré	0	0
Autres titres à livrer	0	0
Engagements reçus	665 596	465 976
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	0
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	630 095	432 809
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	35 501	33 167
Titres vendus à réméré	0	0
Autres titres à recevoir	0	0

CPC AGREGES 2003-2004

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (K MAD)	2003	2004
Libellé		
I. Produits d'exploitation bancaire	3 965 430	3 970 165
1. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	222 014	206 223
2. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 651 741	1 683 333
3. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	522 689	505 957
4. Produits sur titres de propriété	96 372	110 203
5. Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
6. Commissions sur prestations de service	328 633	350 494
7. Autres produits bancaires	1 143 981	1 113 955
II. Charges d'exploitation bancaire	1 736 554	1 528 644
8. Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	133 063	80 805
9. Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	686 521	786 032
10. Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	0	0
11. Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
12. Autres charges bancaires	916 970	661 807
III. Produit Net Bancaire	2 228 876	2 441 521
13. Produits d'exploitation non bancaire	76 634	69 671
14. Charges d'exploitation non bancaire	24 835	132 445
IV. Charges générales d'exploitation	1 241 963	1 316 441
15. Charges de personnel	676 124	699 931
16. Impôts et taxes	21 490	35 136
17. Charges externes	415 493	454 438
18. Autres charges générales d'exploitation	6 715	4 987
19. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	122 141	121 949
V. Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	973 258	673 926
20. Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	629 740	359 080
21. Pertes sur créances irrécouvrables	284 395	175 167
22. Autres dotations aux provisions	59 123	139 679
VI. Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	496 891	352 844
23. Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	400 559	308 044
24. Récupérations sur créances amorties	33 780	34 561
25. Autres reprises de provisions	62 552	10 239
VII. Résultat courant	562 345	741 224
26. Produits non courants	0	0
27. Charges non courantes	0	0
VIII. Résultat avant impôt	562 345	741 224
28. Impôt sur les résultats	154 545	235 514
Résultat Net	407 800	505 710

ESG AGREGES 2003-2004

I. TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	2 003	2 004
Libellé		
(+) Intérêts et produits assimilés	2 398 348	2 402 098
(-) Intérêts et charges assimilées	821 143	872 907
Marge d'intérêt	1 577 205	1 529 191
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	0	0
(+) Commissions perçues	403 233	427 118
(-) Commissions servies	48 124	55 445
Marge sur commissions	355 109	371 673
(+/-) Résultats des opérations sur titres de transaction	42	0
(+/-) Résultats des opérations sur titres de placement	202 803	383 097
(+/-) Résultats des opérations de change	80 387	125 584
(+/-) Résultats des opérations sur produits dérivés	-15 620	-23 064
Résultats des opérations de marché	267 612	485 617
(+) Divers autres produits bancaires	96 875	151 363
(-) Diverses autres charges bancaires	67 925	96 323
Produit Net Bancaire	2 228 876	2 441 521
(+/-) Résultats des opérations sur immobilisations financières	40 721	-213 852
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	28 563	67 428
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	7 732	14 527
(-) Charges générales d'exploitation	1 241 963	1 316 441
Résultat brut d'exploitation	1 048 465	964 129
(+/-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	479 795	191 635
(+/-) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	6 325	31 270
Résultat courant	562 345	741 224
Résultat non courant	0	0
(-) Impôt sur les sociétés	154 545	235 514
Résultat net de l'exercice	407 800	505 710

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (K MAD)	2 003	2 004
Libellé		
Résultat net de l'exercice	407 800	505 710
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	121 917	121 949
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	23 374	98 178
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	0	0
(+) Dotations aux provisions réglementées	0	0
(+) Dotations non courantes	0	0
(-) Reprises de provisions	33 132	0
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	4 172	41 886
(+) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	2 060	4 268
(-) Plus-values de cession sur immobilisations financières	48 070	2 243
(+) Moins-values de cession sur immobilisations financières	17 103	117 918
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	0	0
(+/-) Capacité d'autofinancement	486 880	803 894
(-) Bénéfices distribués	220 667	216 040
Autofinancement	266 213	587 854

BILANS SEMESTRIELS AGREGES 2004-2005

ACTIF (K MAD)	juin-04	juin-05
Libellé		
1. Valeurs en caisse, Banque Centrale, Trésor Public, Service des chèques postaux	6 337 620	9 623 954
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	10 080 741	12 009 977
A vue	1 127 566	1 095 948
A terme	8 953 175	10 914 029
3. Créances sur la clientèle	25 095 731	30 575 663
Crédits de trésorerie et à la consommation	13 917 450	16 258 671
Crédits à l'équipement	5 367 956	6 414 561
Crédits immobiliers	2 451 369	4 043 432
Autres crédits	3 358 956	3 858 999
4. Créances acquises par affacturage	0	0
5. Titres de transaction et de placement	13 994 650	11 428 025
Bons du trésor et valeurs assimilées	7 255 471	6 905 769
Autres titres de créance	2 209 233	3 887 909
Titres de propriété	4 529 946	634 347
6. Autres actifs	1 273 541	1 342 623
7. Titres d'investissement	604 091	436 210
Bons du trésor et valeurs assimilées	0	0
Autres titres de créance	604 091	436 210
8. Titres de participation et emplois assimilés	3 797 322	3 108 570
9. Créances subordonnées	0	0
10. Immobilisation données en crédit-bail et en location	0	0
11. Immobilisations incorporelles	68 540	75 773
12. Immobilisations corporelles	995 684	1 221 435
TOTAL ACTIF	62 247 920	69 822 230

PASSIF (K MAD)	juin-04	juin-05
Libellé		
1. Banque Centrale, Trésor public, Service des chèques postaux	0	0
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 799 871	9 655 182
A vue	624 356	1 908 758
A terme	4 175 515	7 746 424
3. Dépôts de la clientèle	50 233 987	50 905 524
Comptes à vue créditeurs	22 117 110	23 578 194
Comptes d'épargne	8 062 589	8 998 949
Dépôts à terme	15 657 304	13 708 843
Autres comptes créditeurs	4 396 984	4 619 538
4. Titres de créance émis	0	0
Titres de créance négociables	0	0
Emprunts obligataires	0	0
Autres titres de créance émis	0	0
5. Autres passifs	1 034 237	2 725 849
6. Provisions pour risques et charges	175 700	50 628
7. Provisions réglementées	54 682	54 682
8. Subv, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	0	0
9. Dettes subordonnées	500 000	511 250
10. Ecart de réévaluation	0	0
11. Réserves et primes liées au capital	3 513 645	3 961 590
12. Capital	1 587 514	1 587 514
13. Actionnaires, capital non versé (-)	0	0
14. Report à nouveau (+/-)	22 100	21
15. Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	37 471	0
16. Résultat net de l'exercice (+/-)	288 713	369 990
TOTAL PASSIF	62 247 920	69 822 230

HORS BILAN (K MAD)	juin-04	juin-05
Libellé		
Engagements donnés	10 920 181	13 239 473
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	808 571	513 209
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	3 905 631	6 502 944
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	1 813 503	1 980 140
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	4 392 476	4 243 180
Titres achetés à réméré	0	0
Autres titres à livrer	0	0
Engagements reçus	706 352	143 832
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	0
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	673 087	110 893
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	33 265	32 939
Titres vendus à réméré	0	0
Autres titres à recevoir	0	0

CPC SEMESTRIELS AGREGES 2004-2005

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (K MAD)	juin-04	juin-05
Libellé		
I. Produits d'exploitation bancaire	2 076 268	2 063 585
1. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	82 979	122 550
2. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	838 589	909 879
3. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	269 916	239 277
4. Produits sur titres de propriété	110 725	129 162
5. Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
6. Commissions sur prestations de service	168 687	180 329
7. Autres produits bancaires	605 372	482 388
II. Charges d'exploitation bancaire	836 079	724 660
8. Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	34 425	86 366
9. Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	391 821	398 497
10. Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	0	0
11. Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
12. Autres charges bancaires	409 833	239 797
III. Produit Net Bancaire	1 240 189	1 338 925
13. Produits d'exploitation non bancaire	55 897	88 350
14. Charges d'exploitation non bancaire	10 084	8 448
IV. Charges générales d'exploitation	649 034	724 585
15. Charges de personnel	356 844	373 174
16. Impôts et taxes	20 388	19 594
17. Charges externes	204 078	262 083
18. Autres charges générales d'exploitation	7 358	5 323
19. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	60 366	64 411
V. Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	270 229	275 139
20. Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	205 810	230 182
21. Pertes sur créances irrécouvrables	17 271	11 940
22. Autres dotations aux provisions	47 148	33 017
VI. Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	21 192	91 912
23. Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	15 984	27 943
24. Récupérations sur créances amorties	5 208	6 243
25. Autres reprises de provisions	0	57 726
VII. Résultat courant	387 931	511 015
26. Produits non courants	0	0
27. Charges non courantes	0	0
VIII. Résultat avant impôt	387 931	511 015
28. Impôt sur les résultats	99 218	141 025
Résultat Net	288 713	369 990

ESG SEMESTRIELS AGREGES 2004-2005

I. TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	juin-04	juin-05
Libellé		
(+) Intérêts et produits assimilés	1 191 792	1 272 504
(-) Intérêts et acharges assimilées	429 160	486 111
Marge d'intérêt	762 632	786 393
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	0	0
(+) Commissions perçues	202 107	218 854
(-) Commissions servies	24 670	29 155
Marge sur commissions	177 437	189 699
(+/-) Résultats des opérations sur titres de transaction	0	0
(+/-) Résultats des opérations sur titres de placement	172 133	215 618
(+/-) Résultats des opérations de change	65 010	45 924
(+/-) Résultats des opérations sur produits dérivés	-12 440	15 283
Résultats des opérations de marché	224 703	276 825
(+) Divers autres produits bancaires	111 932	130 322
(-) Diverses autres charges bancaires	36 515	44 314
Produit Net Bancaire	1 240 189	1 338 925
(+/-) Résultats des opérations sur immobilisations financières	-29 368	110 966
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	55 568	2 973
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	10 084	8 448
(-) Charges générales d'exploitation	649 034	724 585
Résultat brut d'exploitation	607 271	719 831
(+/-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	201 889	207 936
(+/-) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	17 451	880
Résultat courant	387 931	511 015
Résultat non courant	0	0
(-) Impôt sur les sociétés	99 218	141 025
Résultat net de l'exercice	288 713	369 990
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (K MAD)	juin-04	juin-05
Libellé		
Résultat net de l'exercice	288 713	369 990
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	60 366	64 411
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	29 368	23 017
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	0	0
(+) Dotations aux provisions réglementées	0	0
(+) Dotations non courantes	0	0
(-) Reprises de provisions		48 606
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	41 253	536
(+) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	4 211	1 377
(-) Plus-values de cession sur immobilisations financières	0	85 377
(+) Moins-values de cession sur immobilisations financières	0	
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	0	0
(+/-) Capacité d'autofinancement	341 405	324 276
(-) Bénéfices distribués		
Autofinancement	341 405	324 276